



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

En début de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Prix du repas cantine
- Proposition d'achat du gîte de Botponal

Délibération Numéro	Objet	Approuvée ou refusée Par l'organe délibérant
1	Plan du lotissement 2 ^{ème} tranche - validation	Approuvée
2	Achat d'une parcelle de terrain cadastrée ZL 37 Rue Lann Menez	Approuvée
3	Instauration de la ROPDP de Gaz	Approuvée
4	Acceptation du don de la Fondation LANGLOIS	Approuvée
5	Budget Communal – Décision modificative n°2	Approuvée
6	Loyer maison du presbytère – 17 rue du Presbytère	Approuvée
7	Tarif pour la location de tables et chaises	Approuvée
8	Vente buts de foot du terrain des sports à la Commune de Cléguérec	Approuvée
9	Médecine professionnelle et préventive – Renouvellement de la convention avec le CDG 56	Approuvée

10	Renouvellement de la convention pour la fourniture de repas par le restaurant scolaire de Neulliac	Approuvée
11	Renouvellement de la convention entre les Communes de Saint-Aignan et Neulliac pour le portage de repas à Kergrist	Approuvée
12	Prix du repas cantine	Approuvée
13	Proposition d'achat du gîte de Botponal	Approuvée
14	Dénomination de l'espace public situé près de l'aire de camping-cars sur l'ancien terrain des sports et modification du nom de la rue	Approuvée
La délibération concernant « Nomination du référent déontologue de l'élu local » est reportée à une prochaine séance		Reportée